

Demain la Terre

Détenteur de la marque / du programme

Demain la Terre
29, boulevard Carnot
32600 L'Isle Jourdain, France

Téléphone +33 (0) 5 62 60 19 03
Email: contact@demainlaterre.org
www.demainlaterre.org

L'association Demain la Terre a été créée en 2004 en France avec le but d'offrir aux entreprises agroalimentaires de toute taille qui veulent penser, expérimenter et développer une agriculture d'avenir. Avec la Charte Demain la Terre qui a été finalisée en 2010 l'association a ouvert aux producteurs une troisième voie avec l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle, la voie d'une agriculture responsable.

Demain la Terre représente aujourd'hui :

- un ensemble de producteurs engagés et responsables
- une démarche volontaire et contrôlée
- la garantie de productions plus saines et plus sûres
- la force d'un groupe et un réseau de partenaires

Au fil des années, l'association s'est agrandie et elle compte aujourd'hui 18 membres avec près de 400 producteurs inclus. En 2019, environ 200'000 tonnes de fruits et légumes ont été certifiés avec le label Demain la Terre.

Public cible

Producteurs de fruits, de légumes et/ou de pommes de terre ainsi que d'autres types d'exploitation de production et de transformation d'aliments.

Bénéfice pour le client

Diriger sa production dans une voie responsable avec des améliorations continues dans divers secteurs de la production et/ou de la transformation. Etablir un véritable outil de management durable intégré dans l'entreprise. Détenir d'un label qui garantit des produits sains et sûrs vis-à-vis de l'environnement et pour le consommateur.

Exigences essentielles

Mise en œuvre de la Charte Demain la Terre qui contient 8 thèmes :

- 1 Produits phytosanitaires
- 2 Eau
- 3 Sol
- 4 Biodiversité
- 5 Consommation énergétique
- 6 Déchets
- 7 Relation économique durable
- 8 Social

Dans chaque thème, différents critères visent à une démarche de progrès continu.

Règlements / Standards

Le respect de la Charte est contrôlé selon un référentiel qui contient divers niveaux de réalisation ainsi que des non-conformités qui doivent toujours être respectés.

Possibilité de distinctions

Le label Demain la Terre peut apparaître sur le produit ainsi que dans la communication Business to Business et dans diverses formes de publicité.

Inscription

Prendre contact avec l'association Demain la Terre.

Audits externes et internes

Selon la forme du membre adhérent, des audits externes et internes ont lieu. Les audits externes sont tous les ans.

Validité de la certification

Dès que le respect de la charte est établi, la certification reste valable, mais doit être approuvé par une démarche de progrès continu contrôlée annuellement en externe. ProCert est chargé d'assurer les audits externes, la certification est réalisée par Demain la Terre.

Coûts

Selon les règlements tarifaires de Demain la Terre (cotisation annuelle) et de ProCert (pour les audits externes).

Contact ProCert

Vincent Egger
Téléphone 031 560 67 56
Email: v.egger@procert.ch

Source: www.demainlaterre.org, Charte et Référentiel